

Pour une approche par les territoires et les acteurs

par Jean de MONTGOLFIER *

Fonctions non marchandes de la forêt méditerranéenne : le titre même de cet atelier comporte quatre termes qui sont loin de faire référence à des concepts d'une évidence limpide pour tout le monde. Je ne reviendrai pas sur la question du non marchand qui a été très bien développée par G. Miclet (Cf. p.6), ni sur celle de la méditerranéité, qui a déjà été longuement débattue dans des rencontres précédentes. Je commencerai par montrer à quel point les mots " forêt " et " fonctions " peuvent renvoyer à des représentations et à des significations différentes, selon les personnes qui les prononcent, ou qui les entendent, ce qui est source de bien des incompréhensions.

" Forêt ". Le mot fait référence à deux conceptions très différentes : d'une part une forêt est un écosystème boisé, c'est-à-dire comportant un certain pourcentage de végétaux ligneux hauts (les définitions sont d'ailleurs variables : souvent on parle de forêt claire entre 5% et 20 % de couvert arboré ; de forêt dense au delà de 40 %); d'autre part c'est un territoire aménagé par l'homme pour produire certaines ressources. Un exemple de ces deux visions différentes : la forêt de Fontainebleau comporte des "séries artistiques" mises en réserve absolue sous le second Empire, dans l'intention de conserver les paysages chers aux " peintres de Barbizon ". Aujourd'hui le forestier gestionnaire

les voit comme l'abomination de la désolation : beaucoup d'arbres sont dépérissants, voire morts, sur pied ou à terre ; il y a des vides importants. Il aurait honte d'avoir de telles parcelles dans sa forêt si la loi ne les lui imposait pas. Au contraire pour l'écologue, elles constituent un des plus beaux spectacles que l'on puisse contempler en France : un écosystème évoluant sans intervention humaine depuis près de 150 ans.

En fait, la forêt est à considérer sous ces deux aspects à la fois : écosystème naturel et territoire aménagé, d'où la complexité bien réelle qui se cache derrière ce mot d'une apparence si familière.

" Fonctions ". Le mot est encore plus ambigu. D'une part il fait référence à des processus purement biologiques et physiques qui se déroulent dans les écosystèmes forestiers. D'autre part il fait référence à des rôles que certains agents économiques veulent

voir jouer à la forêt, et à des usages qu'ils en attendent.

Pour certains, le mot " fonctions " a une forte connotation " mécanique " et sert à désigner les relations physico-chimiques et biologiques entre le compartiment proprement forestier, et les autres compartiments des écosystèmes. Leur étude relève de l'écologie proprement dite. Pour d'autres le mot " fonctions " sert à désigner les relations établies entre la forêt et la société. Mieux vaudrait dans ce cas parler de rôles, mot à nette connotation sociologique, voire théâtrale, et bannir du discours le mot " fonctions " dans cette acception. Toutefois son emploi s'est tellement généralisé que ce bannissement paraît impossible.

Il convient néanmoins de rester très vigilant dans l'emploi de ce terme, afin de ne pas opérer des glissements de sens intempestifs entre fonction-processus écologique et fonction-rôle social.



Photo 1 : Sylvopastoralisme à Puget Rostang (Alpes Maritimes)

Photo J. de M.

* Ingénieur en chef du Génie Rural, des Eaux et des Forêts
CEREG (Centre d'Etudes et de Recherches en Eco-Géographie)
ENGEES Strasbourg
Représentant le PLAN BLEU aux rencontres Forresterrannée 99

Donnons quelques exemples : dans toute forêt il y a un processus biologique de production de bois par les arbres. Il n'y a un rôle de production que si certains agents économiques sont intéressés par l'exploitation de cette ressource. La " fonction " de production est alors un rôle, appuyé sur un processus ; d'où l'ambivalence du terme car, bien que toute forêt ait une " fonction de production ", au sens de processus biologique, elle n'en a pas nécessairement une au sens de rôle économique.

Autre exemple : toute forêt contribue, par différents processus écologiques, à la protection des sols, des eaux, de la biodiversité etc..... Mais il n'y a véritablement rôle de protection que si des acteurs sociaux définissent clairement des enjeux à protéger. Là encore les " fonctions de protection " sont des rôles appuyés sur des processus.

Il en est de même des " fonctions sociales " : le paysage, au sens écologique de mosaïque d'écosystèmes élémentaires, ne devient paysage, au sens visuel, qui s'il y a quelqu'un pour le regarder. Pour cela, il faut non seulement des yeux, mais aussi toute une culture qui permette de donner sens à ce qui est vu, et de porter des jugements esthétiques.

Plutôt que de baser notre réflexion sur les " fonctions " avec tout ce que cela implique d'ambiguïté, il me

semble donc qu'il vaut mieux partir explicitement des rôles en posant des questions telles que : comment se construisent (socialement) les rôles? Comment peut-on en faire apparaître, voire en " écrire ", de nouveaux? Comment les rôles sont-ils reconnus socialement ? Quand et comment cette reconnaissance se traduit-elle par des échanges monétaires entre acteurs demandeurs et acteurs offreurs (rôles marchands) ? Quand et comment se traduit-elle autrement : contrats, règlements, statut social etc.... (rôles non marchands) ?

Mais ces questions elles-mêmes ne se posent pas de manière abstraite et désincarnée. Au contraire elles concernent chaque fois un territoire concret, à propos duquel des acteurs concrets ont des représentations, des stratégies, des projets... En définitive, en amont des rôles, les bons points de départ d'une réflexion productive me semblent être les territoires et les acteurs. D'ailleurs les méthodes qui nous ont été exposées par G. Miclet (analyse contingente, analyse des coûts de transports, valeurs hédoniques) donnent elles-mêmes des résultats contingents à un territoire et à une population particuliers.

Sur un territoire donné, on peut, pour rester dans des catégories conceptuelles familières aux économistes, distinguer deux grands types d'acteurs : ceux qui sont du côté de

l'offre, et ceux qui sont du côté de la demande. Les offreurs sont ceux qui ont, juridiquement, la possibilité de réaliser des actes de gestion permettant d'offrir des biens et des services issus de la forêt : ce sont tout particulièrement les propriétaires privés (et d'autres interventions montrent combien est vaste et variée la typologie des propriétaires) et leurs ayants-droits, les collectivités locales, ainsi que l'Etat et son mandataire l'ONF. Du côté des demandeurs on trouve une variété encore plus grande : filière bois, chasseurs, cueilleurs, promeneurs, sportifs, protecteurs de la nature, etc....

Sur un même territoire les offres et les demandes, donc les rôles de la forêt, sont en général multiples, parfois complémentaires, parfois contradictoires. Certaines offres et certaines demandes sont clairement exprimées, mais c'est loin d'être le cas général. La confrontation entre offres et demandes est parfois bien structurée (exemple des grandes ventes de l'ONF), mais c'est encore rarement le cas. Aussi, à côté des questions plutôt sociologiques déjà évoquées, se pose une question majeure " d'ingénierie économique " : comment améliorer l'explicitation puis la confrontation des offres et des demandes ?

A la différence des " jeux " économiques usuels qui se jouent à deux (les offreurs et les demandeurs) on a ici un " jeu " qui se joue à trois : le territoire (avec les processus écologiques qui lui sont inhérents) les offreurs et les demandeurs. Cette structure ternaire est d'ailleurs caractéristique de la plupart des problèmes d'environnement : au lieu d'un jeu binaire offre-demande entre deux groupes d'acteurs sociaux, on a ici un jeu ternaire où la " nature " est à la fois enjeu entre les acteurs, objet de gestion (par les offreurs) et de consommation (par les demandeurs).

Pour tenter d'explicitier, voire de mieux faire fonctionner, ce jeu à trois, l'interdisciplinarité s'impose d'elle-même : il faut à la fois de l'écologie (pour comprendre comment la nature va réagir aux actions humaines), de la sociologie (pour comprendre les représentations et les comportements des acteurs), de l'économie (pour comprendre et



Photo 2 : Rôle touristique et paysager de la forêt méditerranéenne

Photo G.-J.A.

organiser la confrontation entre les offres et demandes) et du droit (pour comprendre et organiser les procédures juridiques concrètes d'interactions entre acteurs). Le gestionnaire des espaces boisés doit être un peu tout cela, ou du moins il doit savoir dialoguer avec les experts de ces divers domaines. Il doit même être un peu plus que cela : il doit être un médiateur, ou plutôt, un véritable "ingénieur institutionnel" capable d'organiser de manière opérationnelle les liens entre offres et demandes autour de la forêt, afin de construire des fonctions, au sens de rôles sociaux appuyés sur des processus naturels. C'est bien là un métier complexe !

Au cours de la tournée de vendredi (Cf. compte rendu p. 56), nous avons pu analyser deux exemples très intéressants, illustrant la façon dont ce jeu ternaire fonctionnait entre le territoire et les acteurs, et permettait de construire de nouveaux rôles pour la forêt méditerranéenne.

Sur la propriété de la famille Roux, à Buoux, nous avons vu la mise en œuvre d'une véritable stratégie patrimoniale familiale. Les propriétaires actuels ont le projet de vivre sur ce territoire et de l'aménager de façon à permettre à leurs trois enfants d'y vivre à leur tour, en utilisant toutes ses ressources naturelles : les pierres, les arbres, l'herbe, la qualité remarquable du paysage, la situation favorable, à proximité à la fois de grandes agglomérations et de sites très touristiques. Pour cela, la famille s'entoure du conseil d'experts, mais c'est bien elle qui garde la maîtrise de la stratégie à long terme, visant à établir un lien patrimonial et identitaire très fort entre elle-même et ce territoire. Il faut noter que la production de bois n'a qu'un rôle très secondaire. C'est actuellement la carrière de pierres de belle qualité qui est l'élément économique principal. A terme les services touristiques doivent prendre de l'ampleur. L'aménagement sylvo-pastoral est un moyen d'entretien de la qualité du territoire (paysage, accueil d'activités liées au tourisme) plutôt qu'une fin en soi.

Dans les forêts domaniales et communales de Luberon, la configuration



Photo 3 : Sur la propriété de Monsieur Roux, la carrière de pierres est l'élément économique principal, la production de bois de feu est secondaire.

Photo J.-P.C.

du " jeu " est nettement différente. La demande est mieux connue car certaines pratiques sont déjà établies depuis de nombreuses années : promenades dans la forêt de cèdres, exploitation du bois des cèdres, pâturage sur les espaces ouverts des crêtes. Mais la principale différence est du côté de l'offre : plusieurs acteurs publics (Etat, communes, ONF, Parc naturel régional...) doivent négocier entre eux et, manifestement, le discours très construit employé par les uns et par les autres reflète une " construction diplomatique " élaborée au fil des années. Par rapport à la situation que j'avais pu connaître il y a une vingtaine d'années, les choses ont d'ailleurs nettement évolué : l'ONF a très largement intégré le fait que la forêt produit

bien d'autres choses que du bois, et que le reboisement n'est plus l'action à placer en priorité. A l'inverse le Parc, qui à l'époque cherchait plutôt à se positionner comme médiateur, comme " tapis vert " de la négociation, a davantage endossé aujourd'hui un rôle de participant au débat, défendant notamment le point de vue du paysage.

Ces deux visites illustrent bien la richesse de ce que peut être une approche partant des territoires et des acteurs, pour analyser le " jeu " qui s'établit entre eux ; elles témoignent aussi de la diversité des cas que l'on peut rencontrer en forêt méditerranéenne.